

Accueils de loisirs de la Ville de Nîmes

2025
2026



Une nouvelle année scolaire s'ouvre devant nous et avec elle, de nouvelles perspectives pour vos enfants.

La Ville de Nîmes est heureuse de les accueillir tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, dans des structures adaptées à leurs besoins et à leur épanouissement.

Avec Maud CHELVI-SENDIN, Conseillère municipale déléguée aux accueils de loisirs, nous vous assurons de l'engagement constant des services de la Ville pour proposer un accueil de qualité, encadré par des professionnels de l'animation dynamiques et créatifs.

Cet été 2025 a vu l'ouverture de l'ALSH Léo Rousson, au sein du groupe scolaire du même nom entièrement reconstruit. Cette nouvelle structure de proximité permettra d'accueillir les enfants à la demi-journée les mercredis dès la rentrée et à la journée pendant les vacances scolaires, offrant ainsi plus de souplesse et de confort aux familles du quartier.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez toutes les informations utiles concernant les structures ouvertes, les modalités d'inscription, ainsi que les nouveautés du portail famille, mis en place pour simplifier vos démarches.

Espérant vous accueillir nombreux pour cette nouvelle année riche en projets et en découvertes, nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, une très belle rentrée.

Jean-Paul Fournier
Maire de Nîmes

Maud Chelvi-Sendin
Conseillère déléguée
aux accueils de loisirs

Inscriptions

Dates et modalités d'inscriptions

Les inscriptions pour les mercredis de septembre à juillet 2026, débutent le **lundi 11 août 2025** selon les modalités détaillées sur www.nimes.fr

Les inscriptions se font à la journée pour les mercredis, à la semaine pour les vacances avec tarification à l'unité. La réservation et le paiement doivent être effectifs minimum 5 jours avant fréquentation. Possibilité de modifier ou d'annuler jusqu'à 48h avant consommation.

Toute fréquentation sans inscription préalable donnera lieu à des frais de gestion.

Règlement de fonctionnement téléchargeable sur www.nimes.fr/mon-quotidien/ecoles-et-centres-de-loisirs/les-centres-de-loisirs-de-nimes-als

Retrouvez toutes les modalités sur **www.nimes.fr : Accueil > démarches > ALSH**

2 possibilités d'inscriptions :

- en ligne via votre espace personnel
- prise de rendez-vous avec un accueil municipal

Une assistance téléphonique est disponible au 04 66 76 70 01

Les accueils municipaux

Mairie de Nîmes

Place de l'Hôtel de Ville

Mairie annexe Courbessac

Place de l'église

C.A.M du chemin Bas d'Avignon

10, rue du Commandant L'Herminier

C.A.M du Mas de Mingue

251 Avenue Monseigneur Claverie

C.A.M de Pissevin

2, place Roger Bastide

**C.A.M. = Centre Administratif Municipal*

L'inscription et le paiement doivent être faits avant toute fréquentation, sans quoi des frais de gestion seront appliqués.

Les accueils de loisirs

La tarification

Un **taux de réduction** peut être **calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge**, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille».

Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique "Mes démarches" du site internet de la Ville : www.nimes.fr

Les horaires d'accueil

Sur **tous les Accueils de Loisirs**, les enfants sont pris en charge **le matin de 7h30 à 9h**.

Les parents peuvent venir les chercher **le soir à partir de 17h jusqu'à 18h30**.

Les enfants inscrits à la demi-journée sont accueillis :

- le matin de 7h30 à 9h
- l'après-midi de 13h30 à 14h

Les départs se font :

- le midi à partir de 12h et jusqu'à 12h30
- le soir à partir de 17h et jusqu'à 18h30

Henri Wallon est ouvert de 8h à 18h jusqu'à nouvel ordre.

Les accueils spécifiques

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil est également possible. Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative formulaires.mes-demarches.nimes.fr/contact/ ou d'ifac.

Pour les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, il est impératif d'envoyer une copie à l'Accueil de loisirs afin de le transmettre le premier jour d'accueil.

Si vous n'en possédez pas, il convient de prévoir un rendez-vous avec le directeur de l'accueil de loisirs pour constituer un dossier PAI afin qu'il puisse être mis en place dès le 1^{er} jour de fréquentation.

Il y a autant d'aménagement d'accueil que de situation de besoin particulier.

A noter

Pour les **enfants en situation de handicap**, un accueil est également possible.

Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative ou d'ifac.

+ pratique

Vous pouvez télécharger les plannings d'animation et consulter les projets pédagogiques sur notre site internet.

Les pièces à fournir

Pour **un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou étant inscrit dans une école publique nîmoise** :

- Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALAé, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

Pour une **première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise** :

- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- (voir liste acceptée sur www.nimes.fr),
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages).

Le cas échéant :

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- Un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille),
- Le cas échant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (PASS Famille).

Pour tous renseignements complémentaires, consultez la rubrique "mes démarches" du site de la ville www.nimes.fr

Contact avec les familles

Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet www.ifac.asso.fr/nimes ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville (www.nimes.fr). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.

Les accueils de loisirs

Maternels | 3-6 ans

Jean Carrière

15, rue Maurice Fayet
04 30 06 78 59 • 06 99 38 72 65

Jean Jaurès

14, avenue Jean Jaurès
04 30 06 77 28 • 06 99 38 73 32

Mont Duplan

2, rue André Girard
04 30 06 78 88 • 06 99 38 72 60

Maternels & élémentaires | 3-11 ans

Capouchiné

2, Square Albert Soboul
04 30 06 78 34 • 06 99 38 73 01

La Placette

10, rue Hôtel Dieu
04 30 06 77 36 • 06 99 38 73 31

Edgar Tailhades

2, rue Edgar Tailhades
04 30 06 77 19 • 06 99 38 72 68

Léo Rousson

327, Rue Robert Schumann
04 30 06 79 77

demi-journée les mercredis,
journée complète les vacances



Maternels & élémentaires | 3-13 ans

Marie Curie

30, chemin du Belvédère
04 30 06 77 89 • 06 99 38 72 89

Courbessac J. d'Ormesson

2801, rte de Courbessac
04 30 06 78 77 • 06 99 38 73 40
297, av. Monseigneur R. Dalvergnny
04 30 06 78 21 • 06 58 03 74 11

Henri Wallon

210, rue Utrillo
04 30 06 78 54 • 06 99 38 73 21

René Char

demi-journées
100, rue Louis Landi
04 66 28 40 82 • 06 99 38 72 63

Elémentaire | 6-11 ans

Prosper Mérimée

2, rue Melchior Doze
04 30 06 78 65 • 06 99 38 73 37

Elémentaire | 6-13 ans

Mas Boulbon

1099 ch. du Mas Boulbon
04 66 28 40 87 • 06 99 38 73 56

Point de ramassage Boulbon
8h30 - 17h30 • Talabot



Ifac en quelques mots

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale.

Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge.

Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Implanté à Nîmes depuis 20 ans, ifac est un lieu de ressources, d'échanges et de confrontation d'expériences, de réflexions et de projets. Agissant dans un esprit de respect, d'ouverture, de pluralité et de compréhension des différences, nous concevons avec les collectivités des solutions adaptées aux spécificités et contraintes locales.

Depuis 2003, la ville de Nîmes confie à ifac, dans le cadre d'un marché public, la gestion du fonctionnement de ses accueils de loisirs.



ifac - Pays d'Oc

58 bis rue Vincent Faïta - 30 000 Nîmes

04 66 70 92 40

www.ifac.asso.fr/nimes



Animation Nîmes

Avec le
soutien de



santé
famille
retraite
services